

L'EVAM dédommage les victimes du « blackout de Crissier »



M. Pascal Rochat remettant un bon de 30 frs à une requérante d'asile.

Le 16 décembre dernier, une rencontre s'est déroulée à Crissier entre M. Pascal Rochat, chef du secteur Lausanne de l'EVAM et les requérants d'asile du centre de Crissier. Cette réunion faisait suite à la publication d'un article dans « Voix d'Exils » décrivant le malaise qui régnait au centre d'accueil et de socialisation de Crissier consécutif à une coupure d'électricité qui a plongé dans l'obscurité les habitants d'un étage du bâtiment 8 du centre durant le week-end du 3 au 5 décembre 2011. Aujourd'hui, force est de constater que les promesses ont été tenues par la direction de l'EVAM: l'ensemble des requérants d'asile ayant subis des avaries occasionnées par la panne ont été dédommagés.

L'objectif de cette rencontre, convoquée par la direction de l'EVAM, était d'offrir un espace de discussion ouvert à propos de l'incident qui avait fait couler beaucoup d'encre et de salive quelques jours plus tôt et de remédier aux pertes matérielles subies par les requérants d'asile.

M. Pascal Rochat présente des excuses

D'emblée, M. Rochat ainsi que les requérants d'asile se sont montrés très ouverts à la discussion, les échanges s'étant prolongés durant près de deux heures. M. Rochat, qui était accompagné par M. Christophe Berdoz, assistant social à l'EVAM, a commencé son allocution en présentant des excuses aux requérants d'asile qui ont été affectés par la situation.



M. Rochat exposant la situation aux victimes de la panne de courant.

L'entreprise sous-traitante pointée du doigt

M. Rochat a souligné que la gestion désastreuse de la situation n'était pas la faute de l'EVAM, mais celle d'une société externe et que la direction avait appelé la société en question pour lui signifier son mécontentement. Après avoir rappelé aux requérants d'asile présents toutes les procédures existantes mises en place par l'EVAM pour parer à de pareils désagréments, M Rochat a expliqué que « les deux vigilants mandatés par la société en question le week-end de l'incident n'ont pas respecté les directives de l'EVAM (...) » et a affirmé que « les choses n'allaient pas en rester là ».

L'EVAM dédommage les requérants d'asile

A la suite du point consacré à la coupure de courant et ses conséquences, M. Rochat a annoncé aux requérants d'asile présents les mesures qui ont été prises par la direction pour les dédommager. Une

compensation de 30 francs pour chaque personne touchée par la panne (en bon Migros) a été proposée ; ce qui n'était pas suffisant aux yeux des requérants d'asile qui estimaient leurs pertes à au moins 120 francs par personne. M. Rochat s'est alors montré conciliant en acceptant de rembourser l'intégralité de la somme portée au devis de chaque requérant d'asile affecté par l'incident qui a été remboursée ensuite contre présentation des tickets d'achats. Les dernières victimes ont ainsi été dédommagées le 23 février 2012.

Les requérants d'asile sont reconnaissants envers la direction de l'EVAM et Voix d'Exils

A l'issue de la réunion du 16 décembre dernier, les requérants d'asile prenaient la parole à tour de rôle, premièrement pour remercier la direction de l'EVAM en général et M. Rochat en particulier pour son écoute et son attitude qui était contraire à l'image que s'étaient forgés les requérants d'asile par rapport à certains collaborateurs Evam du centre de Crissier (voir l'article du 16 décembre).

Ils ont surtout remercié le journaliste (présent dans la salle) qui avait « dénoncé la situation, saisi la direction et sans qui aucune des mesures prises aujourd'hui n'aurait été possible » tonnait Tawalde, requérant d'asile d'origine Sri lankaise. « Merci à toi Hervé, que Dieu te prête longue vie pour continuer à défendre la cause des sans-voix » concluait Mirka, réfugiée Erythréenne.

La réunion s'est ainsi terminée dans une ambiance apaisée et bon enfant avec un sentiment d'espoir quant à l'avenir.

Fbradley Roland

Membre de la rédaction vaudoise de Voix d'Exils